

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE VIEUX

Le voilà parti, à près de 80 ans, parti à la recherche de l'aide matérielle ou morale qui sauvera son pays de la mort. Après une lutte héroïque de douze mois, au cours desquels il s'est montré tenace et humain, vaincu par deux cent mille adversaires, submergé par ce torrent d'hommes, il tente encore un dernier effort. Pendant que les débris de son armée — eut-il jamais une armée ? — combattent pied à pied, il s'en va lui, le Vieux, secouer cette Europe sans magnanimité comme sans justice.

Souhaitons qu'il réussisse le grand président Krüger !

A-t-il des chances ? Je ne sais. La politique a de telles subtilités, qu'elle ne manque jamais de raisons pour expliquer ses lâchetés. Guillaume en trouvera, malgré sa dépêche de 1894, qui devrait pourtant le lier jusqu'au sang, s'il avait de l'honneur la même conception que le dernier de ses Bourgeois, n'est-ce pas cette dépêche qui a excité le Transvaal, en lui faisant miroiter l'appui de l'Allemagne ? La ruine des deux Républiques, si elle se perpète, pèsera sur la conscience de Guillaume autant que sur celle de Chamberlain. Son inconscience, s'il l'invoque, n'empêche pas sa complicité.

La Russie fera-t-elle quelque chose ? On dit que le tzar a particulièrement bien reçu le docteur Leyds ! Mais entre les paroles et les actes, il y a souvent loin. Et peut-être voudra-t-il, en l'occurrence, marcher de concert avec nous.

Or, nous, quelle sera notre attitude ? Il me semble qu'elle est dictée par celle que nous n'avons cessé de tenir vis à vis de l'Allemagne depuis 1871.

Ce qui se passe actuellement dans le sud de l'Afrique est le pendant — en pire — de ce qui s'est passé à la suite de l'année terrible. Les Anglais ont envahi les deux républiques libres de l'Orange et du Transvaal, les ont partiellement occupées, et les ont, par un acte unilatéral, annexées à l'Empire. En 1871, c'est un traité, signé par les plénipotentiaires des deux peuples, ratifié par l'assemblée nationale, bilatéral, en un mot, qui nous a enlevé deux provinces. Pourtant nous n'avons cessé de protester et de les revendiquer, parce que nous avons posé en principe absolu que nulle nation n'avait le droit de s'annexer un territoire contre le gré de ses habitants.

Et c'est précisément ce que fait l'Angleterre, lord Roberts en son nom.

Il faut que, pour notre honneur et notre bon renom, nous n'ayons pas sur cette question capitale, deux poids et deux mesures. Je dirai plus : quand même la paix devrait être compromise, une déclaration extrêmement catégorique du gouvernement s'impose.

Et qu'on claironne sans peur, le droit est de notre côté, et avec le droit, la force. Nous ne sommes plus au lendemain de Fachoda et l'Angleterre a plus envie de panser ses blessures, que d'envoyer se faire battre à nouveau, ses Methuen, ses Gatacre ou ses grotesques Buller.

C. J.

DANS LE SUD ALGÉRIEN

Les journaux publient la note suivante :

Les nouvelles du Sud algérien qui parviennent sont mauvaises depuis trois jours : on parle dans les milieux militaires d'une attaque dirigée par un fort contingent d'Arabes dissidents ou Marocains, contre le poste de Timmimoun ; une reconnaissance, commandée par un lieutenant, se heurta à un groupe et dut demander des renforts à Timmimoun ; après leur jonction, nos troupes, pendant trois jours furent harcelées par les dissidents qui subirent des pertes nombreuses, mais nos troupes subirent un échec ; les survivants ont pu, cependant, rentrer à Timmimoun.

Au cours des divers combats, deux officiers : le capitaine Jacques et le lieutenant de Pardreux furent tués ainsi que quinze hommes ; le lieutenant de Lavalette fut grièvement blessé.

La confirmation officielle de cet échec manque encore, mais les faits sont malheureusement exacts ; la population algérienne est vivement émue ; le général en chef a pris des mesures pour renforcer aussitôt les troupes du Sud et parer à la situation ; les détails suivront dès que nous aurons reçu confirmation officielle de ces événements.

EN CHINE

Télégramme du général Voyron

Le ministre de la marine vient de recevoir du général Voyron le télégramme suivant, daté de Shanghai 16 septembre :

« J'ai débarqué aujourd'hui à Shanghai et j'ai passé l'inspection du détachement d'occupation ainsi que des volontaires français de Shanghai. J'ai constaté avec satisfaction la parfaite tenue des volontaires et des troupes et l'enthousiasme de la colonie française. Une réception de nos nationaux a lieu ce soir au consulat national à l'occasion de mon passage. »

Au Transvaal

Un démenti à Lord Roberts

La députation boer proteste dans les journaux contre le passage de la dernière proclamation de lord Roberts disant que le président Krüger, ayant franchi la frontière, a résigné formellement ses fonctions et a déserté la cause boer. La députation élève la voix contre cette nouvelle insinuation et déclare que le président Krüger est parti à la suite de l'autorisation du conseil exécutif, en conformité de la décision de Volksraad en 1899.

INFORMATIONS

La Commission du budget

La commission du budget a examiné le budget des établissements pénitentiaires. Un incident qu'il importe de souligner s'est produit à propos de ce budget. L'année dernière, la Chambre à propos du budget de 1900, avait voté un crédit de 100 francs à titre d'indication de son désir de voir laïciser les établissements pénitentiaires, c'est-à-dire remplacer les congréganistes par des laïques dans le personnel de surveillance.

Le gouvernement, pour déférer au vœu de la Chambre, avait inscrit au budget de 1901 un crédit de 124.000 francs pour traitement du personnel laïque destiné à remplacer le

personnel religieux. Aujourd'hui, le rapporteur, M. Bertrand, de la Marne, a conclu au rejet du crédit de 124.000 francs, c'est-à-dire au maintien du personnel religieux. Ces conclusions ont été votées par 7 voix contre 6 sur 13 votants, alors que la commission compte 33 membres.

M. Goujat, qui était rapporteur du budget l'an dernier, a annoncé qu'il reprendrait, devant la Chambre, à titre d'amendement, le chiffre proposé par le gouvernement.

Les membres de la commission qui ont voté en faveur du maintien du personnel religieux, cela n'étonne personne, sont parmi les rares, mais fidèles mandataires de M. Méline. Ce sont : MM. Perrau, Guillain, Lemyre de Villers, Bertrand, G. Cocherie, Cruppi, de Mahy. Ceux qui ont voté pour la laïcisation sont : MM. Gouja, Lockroy, Ricard (Côte-d'Or), Merlou, Bienvenu Martin, Berthelot. Reste à savoir si la Chambre se déjugera en ratifiant le vote des sept fidèles de M. Méline. Cela nous paraît presque douteux.

Banquet de l'Hôtel de Ville

La suppression des fêtes de la municipalité

Voici le texte de la lettre adressée aux maires qui avaient accepté l'invitation au banquet et aux fêtes organisées par la municipalité parisienne :

« Monsieur le maire et cher collègue.

» Par votre lettre du 29 août dernier vous avez bien voulu nous faire le grand honneur d'accepter l'invitation aux fêtes offertes par la ville de Paris aux municipalités. En raison des circonstances indépendantes de notre volonté, les fêtes du 23, 24 septembre viennent d'être supprimées ; j'éprouve le vif regret de porter cette décision à votre connaissance, tout en vous renouvelant l'expression des sentiments de sympathie de la population parisienne dont nous sommes représentants. »

Le Drame du Soudan

Le docteur Henric, qui faisait partie de la mission Voulet-Chanoine est arrivé mardi soir à Paris. Il a été reçu sur le quai de la gare par des parents et quelques amis. Le docteur était en civil. Il paraissait se ressentir des fatigues du voyage et est monté immédiatement dans une voiture, qui l'a mené chez des parents.

A un rédacteur de l'Agence nationale, qui voulait l'interroger, le docteur Henric a répondu qu'il consignait rigoureusement sa porte à tous ceux qui se présenteraient chez lui pour obtenir des renseignements sur les affaires du Soudan.

L'attentat contre le Shah

Le rapport des médecins chargés d'examiner l'état mental de Salsou, conclut à l'entière responsabilité de celui-ci. L'instruction de cette affaire est terminée. Salsou comparaitra devant les assises de la Seine, probablement pendant la seconde quinzaine d'octobre.

Aux Touristes photographes

M. de la Gorsse et son fils Charles, tous deux originaires de Lille, voyageant en touristes, ont été arrêtés à Rozerieulles par une sentinelle du fort de l'Impératrice, autrement dit du Point-du-Jour en construction. Ces messieurs portaient un appareil photographique, et prenaient des vues de Rozerieulles et du mont Saint-Quentin, vues absolument inoffensives.

Malgré leurs énergiques protestations, ils ont été conduits à Gravelotte, et retenus par la gendarmerie. Sur un ordre venu de Metz, ils ont été dirigés sur Metz, et écroués à la

prison. Là, heureusement, ils ont pu s'expliquer, et ont été remis en liberté.

Les gendarmes arrêtés

Le ministre de la guerre a demandé d'urgence un rapport circonstancié sur les faits reprochés aux gendarmes de la brigade de Saint-Pol-de-Léon. En attendant qu'il ait pris une décision motivée, le général André a suspendu les punitions qui avaient été infligées à ces militaires.

Mort subite en wagon

Dans l'express de Sedan à Paris, et qui arrive à la gare de l'Est à six heures vingt du matin, avait pris place, dans un compartiment de 1^{re} classe, M. P. Gout, âgé de soixante-quatre ans, habitant Sedan, économiste principal de l'hospice civil de Sedan, et sa femme ; tous deux venant à Paris visiter l'Exposition.

Le voyage jusqu'à Reims, s'était très bien passé, lorsque subitement, après avoir dépassé la station, M. Gout se plaignit d'une douleur au cœur. Voyant que le mal continuait à persister, M. Gout pria sa femme de lui donner un peu d'éther. Le temps que cette dernière mit à ouvrir son sac de voyage, le malheureux économe poussa un cri terrible, et, portant la main à la poitrine, tomba à la renverse sur la banquette.

Mme Gout, affolée, tira la sonnette d'alarme. L'express s'arrêta, et le chef de train accourut en toute hâte. Il essaya de donner quelques soins à l'infortuné voyageur, mais tout fut inutile, M. Gout avait succombé.

Le conducteur du train ne put que conseiller à Mme Gout de veiller le corps de son mari jusqu'à Paris, l'express ne s'arrêtant à aucune station. Le train se remit alors en marche.

En arrivant à la gare de l'Est, le cadavre fut porté au commissariat spécial. Un médecin, appelé, attribua la mort à une embolie cardiaque.

La malheureuse veuve va repartir ce soir pour Sedan avec le corps.

Une couveuse inattendue

Si les couveuses artificielles n'avaient pas été inventées, le hasard aurait certainement donné l'idée à M. Fréjafonds, propriétaire à Saint-Aignan, d'en inventer une.

En effet, dans une petite chambre attenante à une étuve, une quarantaine d'œufs déposés dans un panier sont éclos sous l'action de la douce chaleur qui se dégageait dans cet appartement.

M. Fréjafonds était loin des attendre à cette couveuse, lorsque les petits poussins, qui voltigeaient et criaient dans la chambrette, attirèrent son attention.

Terrible incendie

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré, mardi à cinq heures de l'après-midi, à la suite de l'explosion d'une bonbonne d'éther, dans l'usine de produits chimiques Poizat, qui s'étend du numéro 23 au numéro 30 de la rue de la Gare, dans le quartier de Vaise, à Lyon.

Les matières inflammables accumulées en quantité dans l'usine fournirent un aliment à l'incendie qui, en un clin d'œil, prit des proportions considérables et envahit l'immense quadrilatère, provoquant, à tout instant, de terribles explosions.

Plusieurs milliers de litres d'alcool flamboyant à leur tour.

4 ouvriers ont été affreusement brûlés et défigurés.

On évalue les pertes à plus de quinze cents mille francs.

Forêts incendiées

Un violent incendie attribué à la malveillance s'est déclaré vendredi matin dans la commune de Liportey (Landes).

3,000 hectares de landes et de forêts sont brûlés.

Samedi le feu s'est déclaré également sur autres quatre points.

Les dégâts sont considérables.

Un nouvel incendie a éclaté lundi dans les forêts de pins de la Sauve (Gironde).

5 à 6 hectares ont été totalement détruits : on ne sait à quoi attribuer cet incendie, à la malveillance, ou à une main criminelle ?

Les pertes sont assez élevées.

Un gamin amoureux

Un gamin de quatorze ans, fils d'honnêtes ouvriers, Raphaël Friedland, apprenti bijoutier, demeurant chez ses parents, 202, rue de Crimée, a tenté de se suicider par amour. Le jeune Raphaël qui était d'un caractère enjoué était devenu subitement sombre.

— Serais-tu amoureux ? lui demanda un jour un de ses camarades de l'atelier.

— Peut-être, répondit-il tristement.

Lundi soir, à sept heures et demie, après le dîner, son frère lui demanda s'il l'accompagnerait chez un ami qui habite aux environs. L'enfant refusa, prétextant un violent mal de tête. Il embrassa ses parents avec effusion, monta dans sa chambre et s'enferma à double tour. Soudain deux détonations retentirent, mettant en émoi la maison. On courut prévenir le commissaire de police qui fit enfoncer la porte. Le jeune homme gisait inanimé sur la descente de lit, la tempe droite trouée d'une balle et tenant encore dans sa main crispée le revolver avec lequel il avait attenté à sa vie.

Sur la table de nuit il avait laissé ce simple mot : « Florence, je t'aime ! »

Le jeune désespéré a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

CHRONIQUE LOCALE

Nos compatriotes

M. Rebière, répétiteur au lycée de Montauban est nommé répétiteur au lycée de Rodéz, en remplacement de M. Brunet appelé au lycée de Montauban.

M. Rebière a été longtemps répétiteur au lycée de Cahors. Il est originaire de Souillac.

Ecole du service de santé militaire

Dans la liste des candidats admis à l'école du service de santé militaire, nous relevons le nom de M. Gaston Loygue, ancien élève du Lycée Gambetta, reçu avec le numéro 14. Nos félicitations.

Comment on avance

Sous ce titre, nous avons publié, il y a quelque temps, un entrefilet qui a ému certaines personnes de Cahors.

On se souvient que nous visions trois fonctionnaires.

L'un d'eux a été reconnu par tout le monde ; il n'en a pas été de même, paraît-il, pour les deux autres, Cahors ayant justement dans ses murs deux gros fonctionnaires venant d'Albi.

Afin de couper court à tout commentaire, nous précisons :

Le gros fonctionnaire auquel nous faisons allusion, est le Directeur des Postes, que les républicains d'Albi ont vu partir avec une joie profonde. On prétend même que Cahors était pour ce Monsieur une disgrâce. C'est possible, mais on compensa la chose en élevant de classe ce fonctionnaire dès son arrivée à Cahors. ... M. Millerand est un si brave homme !

Quant au troisième fonctionnaire dont nous avons parlé, il a reçu depuis pleine et entière satisfaction.

Cela seul suffira à mettre les choses au point.

Chambre de Commerce du Lot

Sur l'initiative de la Chambre de commerce de Montluçon, un Congrès de Chambres de commerce va se tenir à Montluçon du 24 au 26 septembre.

La Chambre de commerce de Cahors y sera représentée.

Ecoles Normales primaires

M. le Ministre a décidé de proroger pour

l'année 1901, la mesure transitoire en vertu de laquelle les candidats au concours d'admission aux écoles normales primaires, âgés de plus de dix-huit ans, et s'étant déjà présentés, peuvent bénéficier d'une dispense d'âge excédant six mois, par décision ministérielle rendue après avis du directeur.

Rentrée du 7^e de Ligne

Ce matin, le 7^e de ligne est rentré des grandes manœuvres.

C'est vers neuf heures que nos braves pionniers venant de Sanzet, ont fait leur entrée dans notre ville qu'ils avaient quitté, il y a quinze jours.

Tous les établissements publics étaient pavoisés en leur honneur. Malgré les fatigues, la grande chaleur qu'ils ont dû éprouver, l'allure des hommes était excellente.

A dix heures toutes les compagnies étaient à ns leurs casernements respectifs.

Les délégués ouvriers à l'Exposition

Ce soir, à 9 h. 28, partiront les délégués ouvriers se rendant à l'Exposition.

Vélo-Sport caduroien

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le vendredi 21 septembre à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

- Compte rendu des courses.
- Championnat des 100 kilomètres.
- Questions diverses.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 20 Septembre 1900

Naissance

Cocula, Léonce, Quai de Regour, 28.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Concours du comice agricole — Voici la liste des récompenses décernées par le comice agricole de Puy-l'Evêque au concours de 1900 :

TENUE GÉNÉRALE DE LA PROPRIÉTÉ

- 1^{er} Prix : M. Niel, à Lagardelle, avec médaille d'or.
- id. M. Delmon, à Duravel, avec médaille de Vermeil.
- 2^e Prix : M. Gilliard, à Soturac, avec médaille d'argent grand module.
- 3^e Prix : M. Lacoste, à Grézels, avec médaille de bronze.

1^o TAUREAUX

- 1^{er} Prix : 100 fr., M. Delmon, fermier à Duravel.
- 2^e id. 30 fr., réservé.

2^o VACHES DE TRAVAIL PLEINES OU SUITÉES

- 1^{er} Prix : 40 fr., M. Miquel Pierre, à St-Martin.
- 2^e id. 30 fr., M. Delmas Antoine, à Pescadoires.
- 3^e id. 25 fr., M. Maratuech, à Touzac.
- 4^e id. Mention honorable, M. Rougié, Valentin, à Duravel.
- 5^e id. Mention honorable, M. Faydel, à Puy-l'Evêque (Dinet).

3^o VACHES LAITIÈRES

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent (G. M.) et 50 fr., M. Espinasse, à Puy-l'Evêque.
- 2^e id. Médaille d'argent (P. M.) et 40 fr., M. Rigal Louis, à Puy-l'Evêque.
- 3^e id. Médaille de bronze et 30 fr., M. Tournel, à Duravel.
- 4^e id. ex-æquo : Médaille de bronze et 20 fr., M. Siviol, à Puy-l'Evêque.

4^o TRUIES PLEINES OU SUITÉES

Néant.

5^o VERRATS

Néant.

6^o BÉLIERS

- 1^{er} Prix : 20 fr., réservé.
- 2^e id. 15 fr., Lafargue, à Prayssac.
- 3^e id. ex-æquo : 5 fr., M. Salvan Antoine, à Loupiac.

BREBIS (LOTS DE 5 TÊTES)

- 1^{er} Prix : 20 fr., M. Brocart Louis, à Prayssac.
- 2^e id. 15 fr., M. Jouffreau, à Puy-l'Evêque.
- 3^e id. 5 fr., M. Roux, à Prayssac.

Animaux non reproducteurs

BŒUFS D'ATTELAGE

- 1^{er} Prix : 20 fr., M. Relhié, à Puy-l'Evêque.
- 2^e id. 15 fr., M. Teyssère, à Touzac.
- 3^e id. 10 fr., M. Esquieu, à Vire.
- 4^e id. Médaille de bronze, M. Teyssède, à Vire (Lafaurie).
- 5^e id. Médaille de bronze, M. Combe, à Vire.
- 6^e id. Mention honorable, M. Oulières, à Pescadoires.
- 7^e id. Mention honorable, M. Rigal Louis, à Puy-l'Evêque.

BŒUFS GRAS

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent (P. M.), M. Pradalès, à Loupiac.
- 2^e id. Médaille de bronze, Mme Marie Plagès, veuve Gipoulou, à Duravel.
- 3^e id. Mention honorable, M. Niel, à Lagardelle.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

- 1^{er} Prix : Médaille de bronze et 5 francs, M. Raymond Lafon, à Prayssac (Meymes).
- 2^e id. Médaille de bronze, M. Espinasse, à Puy-l'Evêque.
- 3^e id. 5 fr., M. Paul Victor, à Prayssac (Meymes).
- 4^e id. Mention honorable, M. Espinasse, à Puy-l'Evêque.

Produits agricoles

PRODUITS DIVERS, FRUITS ET JARDINAGE

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent, M. Jouffreau, coiffeur, à Puy-l'Evêque.
- 2^e id. 10 fr., M. Lafon, à Pescadoires.
- 3^e id. 5 fr., M. Lacoste, à Grézels.
- 4^e id. Médaille de bronze, M. Prady, à Prayssac.
- 5^e id. Médaille de bronze, M. Mazet, à Montcabrier.

VINS 1899 (ROUGES)

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent, M. Dulac, à Soturac.
- 2^e id. Médaille de bronze, M. Combes, à Vire.
- 3^e id. Médaille de bronze, M. Rouma, à Puy-l'Evêque.
- 4^e id. Mention honorable, M. Lafon, à Pescadoires.
- 5^e id. Mention honorable, M. Tinchou, à Puy-l'Evêque.

VINS VIEUX ROUGES

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent, M. Piécourt, à Puy-l'Evêque.
- 2^e id. Médaille de bronze, M. Rougié Valentin, Duravel (au Port).
- 3^e id. Médaille de bronze, M. Lacoste, à Grézels.

VINS BLANCS

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent, M. Lamoure, Meymes (Prayssac).
- 2^e id. Médaille de bronze, M. Laville, à Puy-l'Evêque.
- 3^e id. Mention honorable, M. Lafon, à Pescadoires.
- 4^e id. Mention honorable, M. Prady (v. de prod. direct), à Prayssac.

Instruments agricoles et ustensiles divers

UTILISÉS DANS LES EXPLOITATIONS

- 1^{er} prix : Médaille de bronze, M. Barbeaux, à Montcabrier.
- 2^e id. Rappel de médaille, M. Bénestèbe, à Sauzet.
- 3^e id. Hors concours, rappel de médaille, M. Raymond Renoux, à Duravel.
- 4^e id. Médaille de bronze, M. Cayla, à Issudel.
- 5^e id. Médaille de bronze, M. Fabre, à Prayssac.

PRIMES AUX VIEUX SERVITEURS

- 1^{er} Prix : Médaille d'argent, M. Bouygues François, 53 ans de services chez Mme Deloncle, à Lacombe (Puy-l'Evêque).
- 2^e id. Médaille d'argent, M. Brugalières Cadet, 27 ans de services chez Mme Pujols, à Prayssac.
- 3^e id. Médaille de bronze, M. Rouquié J.-Baptiste, 22 ans de services chez M. Carrié, à Grézels.
- 4^e id. ex-æquo : Mention honorable, Salles Eloi, 17 ans de services chez M. Delcailleau, à Touzac.

OBJETS DIVERS

Mentions honorables :

- Mme Charles, à Puy-l'Evêque.
- M. Talou, id.
- M. Schmitter, id.
- Mlle Vayssié, id.
- Mlle Augustine Rey, id.
- Mme Delfiguié, id.
- M. Bley, id.
- M. Vayssié, à Montcabrier.
- M. Tinchou à Puy-l'Evêque.

— Nomination. — On nous écrit :

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M^{lle} Pons maîtresse répétitrice, chargée des fonctions de stagiaire à l'économat au lycée de jeunes filles de Lons-le-Saunier est nommée en la même qualité, au lycée de jeunes filles, à Tournon, en remplacement de M^{lle} Sempé.

M^{lle} Pons est la fille de notre ami entrepreneur de travaux publics à Puy-l'Evêque. Nos félicitations.

— Enregistrement. — M. Gardelau, receveur de l'enregistrement à Puy-l'Evêque est nommé en la même qualité à Damazan (Lot-et-Garonne).

La culture du Tabac en 1901

Les déclarations pour la culture du Tabac en 1901, seront faites aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Arrondissement de Cahors

CANTON DE CAHORS (NORD).

- Cahors (Nord)..... 15, 16, 17, 18, 19 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.
- Espère..... 18, 19, de 12 h. à 4 heures.
- Mercuès..... 22, 23, 24, 25, 26, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.
- Larroque-des-Arcs..... 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Lamadeleine..... 15, 16, 17, 18, 19, de 12 à 4 h.
- Pradines..... 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, de 12 h. à 4 heures.
- Valroufié..... 22, 23, de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE CAHORS (SUD).

- Cahors (Sud)..... 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22 oct., de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Arcambal { Pasturat..... 15, 16, de 12 à 4 heures.
- { Bourg..... 17, 18, 19, 20, 22, de 8 à 12 heures.
- Labastide-Marnhac..... 19, 20, de 12 à 4 heures.
- Montat (le)..... 20, 22, de 8 h. 1/2 à 11 h.

CANTON DE CASTELNAU.

- Castelnau..... 15 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.
- Flaunac..... 16, 17, de 12 h. à 4 heures.
- Cézac..... 19, 20, de 11 id.
- L'Hospitalet..... 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Pern..... 18, 19, 20, de 12 h. à 4 h.
- Saint-Paul-Labouffie..... 22, de 12 h. à 4 heures.
- Sainte-Alauzie..... 23, 24, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE CATUS.

- Boissières..... 25, 26 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.
- Catus..... 23, de 11 h. à 3 heures.
- Craissac..... 20, de 12 h. à 4 heures.
- Labastide-du-Vert..... 17, id.
- Maxou..... 15, 16, de 1 h. à 4 heures.
- Nuzéjols..... 19, 20, id.
- Saint-Denis..... 22, de 12 h. à 4 heures.
- Francoules..... 24, de 11 h. à 3 heures.
- Saint-Médard..... 15, de 11 h. à 3 heures.
- Calamane..... 17, 18, de 1 h. à 4 heures.
- Junies (les)..... 19, 20, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE LALBENQUE.

- Aujols..... 15 octobre, de 12 h. à 4 h.
- Cleirac..... 16, de 12 h. à 4 heures.
- Cremps..... 17, de 12 h. à 4 heures.
- Flaujac..... 15, 16, de 1 h. à 4 heures.
- Fontanes..... 20, de 12 h. à 4 heures.
- Laburgade..... 18, id.
- Lalbenque..... 19, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
- Montdoumerc..... 22, de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE LAUZÈS.

- Blars..... 19, 20 octobre, de 12 à 4 h.
- Cabrerets..... 15, 16, 17, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
- Cras..... 20, de 1 heure à 4 heures.
- Lauzès..... 23, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Lentillac..... 18, 19, de 11 h. à 3 heures.
- Orniac..... 20, de 11 h. à 3 heures.
- Sabadel..... 22, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.
- Saint-Martin-de-Vers..... 15, de 1 h. à 4 heures.
- Sauliac..... 15, 16, 17, de 12 h. à 4 h.
- Sénaillac..... 19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Saint-Cernin..... 18, de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE LIMOGNE.

- Calvignac..... 16, 17, 18 oct., de 1 à 4 h.
- Cénévières..... 15, 16, 17, de 11 h. à 4 h.
- Lugagnac..... 15, de 12 h. à 4 heures.
- Saint-Martin-Labouval..... 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.
- Limogne..... 19, de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE LUZÉCH.

- Albas..... 27, 29 octobre, de 12 à 4 h.
- Anglars-Juillac..... 24, 25, 26, de 12 h. à 4 h.
- Bélaye..... 18, de 12 h. à 4 heures.
- Caillac..... 15, 16, 17, de 12 h. à 4 h.
- Castelfranc..... 16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
- Douelle..... 15, 16, 17, 18, 19, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
- Luzéch..... 23, 24, 25, 26, de 12 h. à 4 heures.
- Parnac..... 27, 28, 29, 30, de 12 h. à 4 heures.
- Saint-Vincent..... 20, 22, de 12 h. à 4 heures.

CANTON DE PUY-L'EVÊQUE.

- Grézels..... 22, 23, 24 oct., de 1 à 4 h.
- Lagardelle..... 22, 23, de 12 h. à 4 heures.
- Pescadoires..... 25, 26, de 1 h. à 4 heures.
- Prayssac..... 15, 16, 17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.
- Puy-l'Evêque..... 20, de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE SAINT-GÉRY.

- Berganté..... 15, 16, oct., de 12 h. à 4 h.
- Bouziès..... 17, 18, de 12 h. à 4 heures.
- Cours..... 15, 16, 17, de 12 h. à 4 h.
- Crégols..... 17, 18, de 12 h. à 4 heures.
- Esclauzels..... 19, 20, de 1 h. à 4 heures.
- St-firq-Lapopie. { Rive droite..... 16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.
- { Rive gauche..... 19, 20, 22, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
- Saint-Géry..... 15, 16, 17, 18, 19, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
- Vers..... 18, 19, 20, 22, 23, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE MONTCUQ.

Lascabanes..... 17, 18 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 heures.
 Montcuq..... 16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Saint-Cyprien..... 22, 23, de 11 h. à 4 heures.
 Saint-Laurent..... 15, de 11 h. à 4 heures.

Arrondissement de Figeac

CANTON DE BRETENOUX.

Bretenoux..... 15 octobre, de 2 h. à 4 h.
 Prudhomat..... 16, 17, de 12 h. à 4 h.
 St-Michel-Loubéjou..... 19, de 11 heures à 4 h.

CANTON DE CAJARC.

Carayac..... 19 octobre, de 1 h. à 4 h.
 Cadrieu..... 15, de 1 heure à 4 heures.
 Cajarc..... 15, 16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Gréalou..... 17, de 12 à 4 heures.
 Larnagol..... 19, 20, 22, 23, de 1 à 4 h.
 Laroque-Toirac..... 20, de 12 h. à 4 heures.
 Marclillac..... 15, 16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
 Montbrun..... 18, de 12 heures à 4 heures.
 St-Chels..... 18, 19, de 12 h. à 4 heures.
 St-Pierre-Toirac..... 22, de 1 heure à 4 heures.
 St-Sulpice..... 20, 22, de 12 h. à 4 h.

CANTON DE FIGEAC (OUEST)

Bédier..... 19 octobre de 1 h. à 4 h.
 Lissac..... 20, de 1 h. à 4 heures.

CANTON DE LIVERYNON

Assier..... 17 octobre, de 1 h. à 3 h.
 Boussac..... 20, de 9 h. à 11 h.
 Brengues..... 15, 16, de 11 h. à 4 h.
 Corn..... 22, 23, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Durban..... 19, de 1 à 4 h.
 Espédaillac..... 16, de 12 à 4 h.
 Grèzes..... 25, de 1 à 3 h.
 Livernon..... 18, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Quissac..... 15, de 12 à 4 h.
 Reilhac..... 23, de 2 à 4 h.
 Espagnac-Ste-Eulalie..... 17, 18, de 12 à 4 h.
 Sonac..... 24, de 2 à 4 h.
 St-Simon..... 22, de 1 à 4 h.

CANTON DE SAINT-CÉRÉ

Loubressac..... 20 octobre, de 1 à 3 h.
 St-Céré..... 18, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.

Arrondissement de Gourdon

CANTON DE GOURDON.

Gourdon..... 18, 19, 20 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Nozac..... 18, de 1 à 4 heures.
 Payrinhac..... 17, de 8 à 11 heures.
 St-Clair..... 18, 19, de 12 à 4 heures.
 Souillaguet..... 15, de 12 à 4 heures.
 Vigan (le)..... 17, de 1 à 4 heures.
 St-Cirq-Madelon..... 16, de 12 à 4 heures.
 Rouffilhac..... 19, de 12 à 4 heures.

CANTON DE GRAMAT.

Gramat..... 24 octobre, de 12 à 4 h.
 Miers..... 22, de 1 à 3 heures.
 Rignac..... 23, de 11 à 12 heures.

CANTON DE LABASTIDE-MURAT.

Caniac..... 16, 17 oct., de 1 à 4 h.

CANTON DE MARTEL.

Baladou..... 19, 20 oct., de 9 à 12 h.
 Creysse..... 29 id., de 1 à 4 h.
 Cuzance..... 30 id.
 Floirac..... 31 oct. et 2 nov. de 1 à 4 h.
 Martel..... 3 nov. de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Montvalent..... 5 novemb., de 2 à 4 heures.
 St-Denis..... 18 octobre, de 12 à 4 h.

CANTON DE PAYRAC.

Fajoles..... 15 octobre, de 12 à 4 h.
 Lamothe-Fénelon..... 19, 20, de 12 à 4 heures.
 Loupiac..... 16, de 11 à 4 heures.
 Masclat..... 18, de 1 à 4 heures.
 Payrac..... 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
 Roc (le)..... 15, 16, de 12 h. à 4 h.
 Nadaillac..... 17 de 9 à 12 et de 1 à 4 h.

CANTON DE SAINT-GERMAIN.

Concorès..... 15, 16, 17 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4.
 St-Germain..... 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 heures.
 St-Chamarand..... 16, 17, de 1 h. à 4 heures.
 Frayssinet..... 15, de 1 heure à 4 heures.

CANTON DE SALVIAC.

Dégagnac..... 15, 16, 17, 18, 19 octobre, de 11 h. à 4 heures.
 Léobard..... 15, 16, de 12 h. à 4 h.
 Salviac..... 17, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 heure à 4 h.

CANTON DE SOUILLAC.

Lacave..... 17, 18 octobre, de 12 à 3 h.
 Lachapelle-Auzac..... 22, 23, de 12 h. à 4 h.
 Lanzac..... 15, 16, 17, de 12 h. à 4 h.
 Meyronne..... 18, 19, de 1 h. à 4 h.
 Pinsac..... 19, 20, 22, de 12 h. à 4 h.
 St-Sozy..... 20, 22, de 1 h. à 4 heures.
 Souillac..... 15, 16, 17, 18, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.

CANTON DE VAYRAC.

Bétaille..... 15, 16 octobre, de 12 à 4 h.
 Condat..... 20, de 1 h. à 4 heures.
 Vayrac..... 17, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
 Strenquels..... 19, de 1 heure à 4 heures.

Arrondissement de Cahors

(SUITE)

MONTCUQ. — *Courses de vélocipèdes.* — Voici le programme des courses de vélocipèdes qui auront lieu dimanche prochain 23 septembre, à Montcuq. Elles commenceront à trois heures du soir.

Première course, cantonale. — Premier prix, objet d'art; deuxième prix, vins, liqueurs.

Deuxième course, départementale. — Premier prix, 8 fr.; deuxième prix, 5 fr.

Troisième course, internationale. — Premier prix, 20 fr.; deuxième prix, 10 fr. Elle sera courue par séries.

Quatrième course, course d'honneur. — Prix unique, objet d'art.

Nota. — Pour les engagements, adresser les demandes d'inscription, avant le vendredi 21 septembre, à M. Delord, président de la commission des fêtes.

SAINTE-PANTALÉON. — Dimanche dernier le conseil municipal s'est réuni à l'effet de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de M. Bébibus, élu maire.

M. Miquel a été proclamé. La municipalité est radicale.

CRAYSSAC. — *Election d'un maire.* — M. Bessat Frédéric, a été élu dimanche, maire de la commune, à l'unanimité des suffrages.

M. Bessat était adjoint. Il y aura donc lieu de pourvoir à son remplacement. C'est un républicain dévoué. Le conseil ne pouvait faire un meilleur choix.

St-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :

Le nommé Delpech, qui exerçait dans notre commune, le métier de fossoyeur, était aussi d'une agilité renommée, voilà pourquoi, à cette époque où il est question d'ébrancher les peupliers, il était souvent commandé pour ce travail; mais ces jours-ci il fut pris d'une paralysie au moment où il se trouvait au milieu d'un peuplier et tomba d'une hauteur d'environ quatre mètres.

Relevé immédiatement, il fut transporté à son domicile où le docteur Couderc, appelé en toute hâte, a constaté qu'il était atteint de paralysie des pieds à la ceinture. Il est dans un état très grave.

PRAYSSAC. — *Foire.* — Bœufs gras vendus entre 25 et 30 fr. les 50 kilos.

Attelages, cours ordinaires.
 Breaux, de 200 à 400 fr la paire.
 Porcs demi-gras, environ 45 fr. les 50 kil.

Autres, de 15 à 30 fr. l'un.
 Moutons gras, 70 c. le kilo.
 Autres ou brebis, de 8 à 30 fr. selon grosseur.

Oies, de 10 à 13 fr. la paire.
 Canards, 50 c. la livre.

Dindons, de 45 à 50 c. la livre.
 Poules de 4 à 4,50 la paire.

Poulets de 1,50 à 3 fr. id.
 Lapins domestiques 25 c. la livre.

Pêches et poires, très bon marché.
 Blé, de 12 à 13 fr. les 4/5, hausse de 1 fr. d'après les autres marchés.

Maïs, 9 fr. les 4/5, baisse de 1 fr.

On obtient du soulagement aussitôt. —

Rouvron (Calvados), le 28 février 1899. Depuis des années, je souffrais de douleurs aux reins et dans le dos; j'avais même dû m'aliter. J'ai fait usage des Pilules Suisses et du Baume Victor; dès l'emploi des premières Pilules, j'obtins un soulagement notable, aujourd'hui je me sens beaucoup mieux et je peux vaquer à mes affaires. Alfred Foyer (Sig. lég.)
 A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — *Classe 1899.* — Les jeunes gens de cette classe ont décidé d'organiser avant leur départ un bal à grand orchestre gratuit. Cette soirée aura lieu dimanche 30 septembre, à huit heures du soir, à la Halle aux grains.

Accident. — Pierre B..., manœuvre de notre ville, occupé aux travaux de démolition d'une maison, rue du Pin, est tombé d'une hauteur de quatre mètres. Il en a été quitte pour quelques contusions sans gravité.

Qui l'a trouvé ? — Dimanche matin, il a été perdu en ville un bracelet en or avec pierres. Le rapporter bureau de la *Dépêche*. Récompense.

Marché aux prunes. — Nous informons les acheteurs qui viennent fréquenter nos marchés qu'ils trouveront sur notre place, cette année, une belle qualité de fruits. Ce qui nous donne cette certitude, c'est la grande quantité d'étoves qui ont fonctionné cette année, dont les unes ont été transformées en évaporateurs. MM. les producteurs sont invités à classer leurs fruits par catégorie : de 40/4, 50/4, 60/4, 70/4, 80/4, 90/4, 100/4, etc. Ils donneront ainsi satisfaction aux acheteurs et s'assureront un écoulement rapide et rémunérateur. Le triage des beaux fruits produira un heureux effet pour l'achat.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Vol de brebis.* — Ces jours-ci, un vol de treize brebis a été commis au préjudice du nommé Léon Maury, cultivateur à Souillac.

Ces bêtes à laine étaient parquées dans un champ peu éloigné de la maison d'habitation de la victime du vol. Pendant la nuit quelques malfaiteurs étant passé là, ont emmené le troupeau sans éveiller l'attention des voisins.

L'auteur de ce vol est encore inconnu.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Souillac.

MIERS. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche 23 septembre à 2 h. du soir, dans la salle de la mairie de Miers, une conférence agricole.

Sujet de la conférence : Fumier de ferme et engrais chimiques.

VAYRAC. — *Vol.* — Ces jours derniers, le nommé Pierre Lasfargues, cultivateur, demeurant à Vayrac, étant allé labourer dans un champ éloigné de la maison d'habitation, laissa, le soir, dans ce champ la charrue et la herse dont il s'était servi.

Le lendemain matin, revenant à sa propriété avec ses bœufs, il constata que les deux instruments avaient disparu.

Pendant la nuit, des malfaiteurs avaient fait main basse sur ces outils agricoles.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le vendredi 28 septembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 1^{er} octobre à 3 h. 35 du soir.

(PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR
 Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 30 fr. 3^e cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 27 fr. 3^e cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délié et au plus tard le 27 septembre à 6 h. du soir.

BULLETIN FINANCIER

Les réalisations qui se continuent aujourd'hui maintiennent sur le marché la faiblesse que nous signalons depuis plusieurs jours, sans cependant changer les dispositions générales qui en sont très bonnes et ne demandent qu'un prétexte pour s'accroître dans le sens d'une reprise.

Le 30/0 vaut 100,05; le 3 1/2/0 se tient à 102,10. Les établissements de crédit sont très calmes et se contentent de maintenir à peu près les cours précédents. Le Lyonnais fait 1120, la Banque de Paris 1111, le Comptoir National d'Escompte est à 598, le Foncier à 663, la Société Générale à 608. Nos Chemins français sont sans grands changements : le Lyon se négocie à 1835, l'Orléans à 1760, le Nord à 2350, l'Est à 1110.

Les Rentes étrangères sont également faibles : l'Extérieure se traite à 72,70, l'Italien à 93,50, le Portugais à 23,15. La Rente Turque vaut 22,50, la Banque Ottomane 234.

Le Suez s'inscrit à 3470.

LE CHIEN ETAIT DANS LE DOUTE

Dans son ignorance du motif tout à fait amical qui m'amenait à la maison, un grand chien de garde se mit à aboyer de toute la force de ses poumons aussitôt qu'il me vit entrer dans la cour. C'est que le chien est un vrai diplomate qui considère tout étranger comme un ennemi jusqu'à preuve du contraire. Presque aussitôt apparut sur le seuil de sa porte une femme portant dans ses bras une ravissante fillette aux longues boucles blondes, puis le chien se retira avec l'air de celui qui a conscience d'avoir fait son devoir. A l'appel de sa femme le mari sort d'une écurie, tenant encore à la main la fourche dont il se servait pour faire la litière à ses bestiaux. Après lui avoir expliqué le motif de ma visite, M. Rollier, appuyé sur sa fourche, me fit le récit qu'on lira sans doute avec beaucoup d'intérêt :

« C'est un véritable réchappé qui vous parle, » me dit-il en manière de préface. « A la suite d'ennuis et de chagrins de famille, je sentis mes forces diminuer. Je perdis l'appétit et commençai à ressentir de vives douleurs dans le côté droit. L'estomac et les intestins me faisaient aussi bien souffrir, et mes selles étaient rares et irrégulières. Bientôt je dus abandonner mon travail dans la ferme, car je n'avais plus la force de me tenir debout. Je me mis au lit et fis venir le médecin qui me prescrivit des purgatifs pour la constipation et l'inflammation des intestins. Ces remèdes n'eurent pour résultats que des renvois bilieux et des souffrances atroces. Des cachets et d'autres remèdes n'eurent pas plus de succès, et en conséquence le mal ne fit que s'aggraver. L'inflammation s'étendit bientôt jusqu'au foie, et mon urine prit une teinte rougeâtre et laissa un épais sédiment sablonneux au fond du vase. »

« J'avais la peau jaune comme un citron, et je ne pouvais prendre qu'un peu de laitage que je rendais presque aussitôt. A la suite de chaque vomissement je n'en pouvais plus, tellement ils m'épuisaient, et je retombais sur mon lit comme à moitié mort. Il me semblait que ma dernière heure était enfin venue, et ma pauvre femme que vous voyez devant vous, ne faisait que se lamenter nuit et jour au chevet de mon lit. Les médecins et mes amis me considéraient comme perdu. Dans un intervalle de repos j'eus l'occasion de lire quelque part plusieurs témoignages et de cures opérées par votre merveilleuse Tisane américaine des Shakers, c'est pourquoi je priai ma femme de m'en procurer un flacon en vous écrivant directement selon l'adresse que j'avais eu soin de copier et qui est comme suit : « M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, (Nord). » Au reçu du remède je me mis à en faire usage. Cette nuit-là je me sentis déjà un peu soulagé. Le lendemain on aurait dit que deux mains s'étaient emparées de ma maladie et qu'après l'avoir arrachée elles l'avaient emportée avec elles. Trois flacons de votre Tisane et une boîte de pilules des Shakers m'ont complètement guéri, et à l'heure qu'il est, je suis bien portant et robuste. Telle est la déclaration de M. Thomas Rollier, cultivateur à Marnay, (Haute-Saône) ; le 14 février 1899. Dans la suite il a fait légaliser son attestation par le Maire, Monsieur Pigallet. Depuis tous les gens du voisinage ont tenu à vérifier cette guérison si inattendue et depuis cette époque tous ceux qui souffrent suivent l'exemple de M. Rollier en ayant recours au remède qui l'a sauvé d'une mort certaine.

A la bonne heure

Le concours de Tourisme pour Voitures à pétrole, qui vient d'avoir lieu à Vincennes, annexe de l'Exposition Universelle, nous a enfin démontré qu'il existe une voiturette pratique, dépensant à peine, d'une direction ultra-facile, avec des freins à toute épreuve, d'un confortable complet, avec un moteur Aster parfait qui donnera satisfaction complète à tous ceux qui veulent se déplacer : c'est la Voiturette Gladiateur munie de pneus Dunlop, en vente à l'usine GLADIATOR, au Pré-St-Gervais (Seine).

Tribunal de commerce de Cahors

Le vendredi 28 septembre 1900, à 3 heures du soir, au lieu ordinaire des réunions des créanciers.

Deuxième et dernière assemblée de vérification des créanciers du sieur Alban MONGE, marchand forain à Prayssac.

Le greffier,
 A. POULVEREL.

Lot de Futailles

De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE SANG DES BOUVIERS

PAR NOEL GAULOIS

I

LES HOTES DE DAME MARTHE

— Ah ! Il vous a produit cette impression ? demanda dame Marthe.
 — Est-ce que je me trompe ?
 — Ah ! doux Jésus, que me demandez-vous là ? Je ne le connais pas...
 — Des cachotteries !... Est-ce que vous conspireriez, dame Marthe ?
 — Dieu m'en préserve... Je vous répète que je ne le connais pas. Pour ça, allez, je peux vous l'affirmer sans mentir, je ne le connais pas...
 — Et l'autre ?
 — L'autre, c'est une vieille connaissance...
 — Vous avez de bonnes connaissances, chère hôtesse, car pour celui-ci, j'en mettrais ma main au feu, c'est une belle intelligence et un grand cœur. Si je voulais jouer au sorcier, je crois même que je pourrais vous en dire plus long...
 Dame Marthe regarda Marcel d'un air suppliant. Il se tut.
 Le repas fut rapidement expédié.

Sir Arthur, sitôt avalée la dernière bouchée, sans quitter sa place, tira une courte pipe de sa poche, la bourra de tabac, l'alluma avec toutes les précautions d'un parfait fumeur et lança paisiblement sa fumée dans le nez de son voisin le plus proche, l'Allemand Wilhelm.
 Ce n'était pas pour gêner celui-ci qui, dans les universités de son pays, avait pris l'habitude des tabagies. Tout au plus ce sans-gêne réveilla-t-il en lui un goût qu'il sacrifiait philosophiquement au bien-être de ceux de ses compagnons que l'odeur de la pipe incommodait.
 Il se leva pour aller chercher sa pipe en porcelaine.
 Quand il revint, porteur de l'objet, sir Arthur s'était emparé de sa chaise pour allonger ses jambes.
 Bonasse, Wilhelm alla chercher une autre chaise, alluma sa pipe, tira son *Xénophon* de sa poche et s'absorba dans une lecture coupée de remarques qu'il notait soigneusement en marge des pages. Julio avait repris sa mandoline et chantait à mi-voix une barcarole qu'il accompagnait piano piano.
 — Aoh ! Détestable ! Wilhelm, la pipe de vô sentait mauvais abominablement, et la musique Julio troublait mon digestion... Aoh ! Je m'en allais, je étais obligé de m'en aller.
 — Au fait, vous étiez pressé, très pressé... Vous étiez en train d'oublier vos affaires ; vous devriez remercier nos camarades de vous les avoir rappelées.
 — Vo êtes oum mouvais plaisant !
 Marcel riait, tout en continuant un travail

qui le tenait absorbé depuis que la table était débarrassée.
 Il avait posé devant lui un album, avait taillé un crayon, et crayonnait avec une ardeur qui attirait l'attention de l'hôtesse, peu habituée à voir Marcel s'immobiliser ainsi dans une besogne silencieuse.
 Le Français crayonnait, se reculait parfois pour juger de l'effet obtenu, et, satisfait, jetait de nouveaux traits sur le papier.
 Le travail avançait rapidement et, sans doute, Marcel était satisfait de son œuvre, car une joie pétillait dans ses yeux et ses lèvres fredonnaient un joyeux couplet.
 L'Italien avait lâché sa mandoline et dormait étendu sur le plancher comme un vrai lazzarone ; Wilhelm était de plus en plus plongé dans l'étude de son rare exemplaire de la *Cyropédie*.
 — Venez voir, dame Marthe, dit Marcel qui paraissait désireux de faire admirer son œuvre à l'hôtesse et de lui ménager une surprise.
 Celle-ci avait déjà fait plus de la moitié du chemin avant l'invitation. Elle vint se pencher par-dessus l'épaule du Français et une exclamation d'étonnement lui échappa tout aussitôt.
 — Jésus Dieu ! C'est-il possible !
 Elle avait laissé tomber les bras le long de son corps et s'était redressée. De nouveau, elle se pencha, plus attentive.
 — C'est que c'est bien ça ! Comment avez-vous pu faire cela de mémoire ?
 — Alors, c'est bien ressemblant ?
 — Doux Jésus ! C'est-à-dire qu'on croirait qu'ils vont parler. Ah ! le grand, là, avec ses

yeux ronds et ses vilains sourcils, et ses cheveux, et sa barbe... Ah ! comme c'est lui ! Et le seigneur Alexandre...
 — Alexandre... Il s'appelle Alexandre ?
 — Non, non ! Je n'ai rien dit, interrompit précipitamment l'hôtesse.
 — Pourquoi prendre tant de soins pour me cacher ce que je savais déjà ? Il y a beau jours que, pour la première fois, j'ai vu à Athènes Alexandre Mavro...
 La bonne femme lui avait posé la main sur la bouche sans réfléchir à ce qu'il y avait d'osé dans ce mouvement.
 — Par grâce, taisez-vous ! Vous le perdriez, et moi, moi, je ne sais pas ce que je deviendrais s'il lui arrivait malheur parce qu'il est entré sous mon toit...
 — Rassurez-vous, dame Marthe. Je garderai le secret que j'ai découvert par hasard... Celui dont nous parlons a toute mon admiration et tout mon respect...
 Tout à l'animation de ce court dialogue, dame Marthe et Marcel n'avaient entendu un pas léger descendre l'escalier. Un pas plus lourd leur fit tourner la tête et ils virent à leur côté Alexandre Mavrocordato qui attendait son compagnon.
 Il aperçut sur la table, où Marcel l'avait posé tout ouvert à la dernière page crayonnée, l'album du jeune Français et tressaillit.
 — Voudriez-vous permettre que je jette un coup d'œil sur votre chef-d'œuvre, monsieur ?
 — Bien volontiers, monsieur, quoique l'œuvre ne mérite pas de retenir l'attention d'un artiste ou d'un connaisseur. (A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

XI

AU CAFÉ DES CHASSEURS.

— Que diable dis-tu là ? Et pourquoi ? — fit la table en chœur. — Quand on trouve le corps d'un homme avec ses bagages autour de lui !...
 — Je ne crois pas qu'il soit mort — murmura Kergenven, les yeux à moitié fermés et d'un air assoupi.
 — Mais pourquoi ?... As-tu entendu dire quelque chose ?
 — Pas un mot.
 — Pourquoi dis-tu qu'il est vivant, alors ?
 Le lord haussa légèrement les sourcils.
 — Je le crois, et c'est tout.
 — Mais tu dois avoir une raison, Kergenven ?
 Forcé de parler, Kergenven but un autre verre et laissa tomber lentement, de la voix la plus mélodieuse du monde, les paroles suivantes :
 — Il n'est pas nécessaire d'avoir de raisons pour tout : je vous en prie, ne devenez pas logiques. Il y a deux ans j'assistais à une chasse au sanglier dans le centre de la France ; peut-être ne connaissez-vous pas la manière

de travailler là-bas ? C'est extrêmement curieux. Coupez les Alpes en petits morceaux, semez-les pêle-mêle dans une grande forêt, et puis lancez à travers tout cela une meute acharnée. Toutes les chances les plus délicieuses de vous casser le cou vous sont offertes ; vous avez même l'avantage que, si vous n'êtes pas précipité dans un ravin, vous pouvez être aveuglé par une branche pour le reste de votre vie ; et que si vous n'êtes pas aplati sous un fragment de roc, vous serez tué par une racine qui accrochera la détente de votre carabine. C'est un exercice extrêmement amusant.
 Epuisé par un exposé aussi long des charmes de la vénerie et de l'hallali, il s'arrêta et laissa tomber une noisette dans du sherry de la Régence.
 — Quel diable, Kergenven, = s'écria le Dauphin, qu'est-ce que tout cela a à faire avec Beauté ?
 Le lord laissa tomber un regard endormi de surprise et de reproche de dessous ses cils noirs, qui semblait vouloir dire : « Est-ce que moi, qui déteste parler, je dis jamais rien d'inutile ?
 — Eh bien, voilà, — murmura-t-il, — il était avec nous à Veilleroc, le château de Louis Dauvrai, et nous étions à la poursuite d'un vieux sanglier... pas trop vieux pourtant pour nous faire courir ; et assez solide encore pour se retourner et compter sur ses défenses, si la poursuite devenait trop chaude et qu'il fût serré de trop près à la fin. Nous avions levé un peu tard ; les chiens étaient un peu

neufs à la besogne et la journée de novembre un peu courte, naturellement ; la meute avait pris le pied d'un chevreuil et avait abandonné la piste du sanglier pendant quelque temps, en courant comme une folle. Nous étions tous dispersés et il commençait presque à faire aussi noir dans la forêt que dans l'enfer ; on suivait comme on pouvait, et on ne pouvait se guider qu'au son quand les chiens donnaient de la voix ou que les cors sonnaient. On allait donc à l'aventure, tête baissée à travers les rochers et les branches ; les chevaux étonnamment échauffés à la besogne, grimpaient comme des chats, glissaient comme des loutres, conservaient leur équilibre là où chacun aurait pensé qu'il ne fût possible qu'à une chèvre de se tenir. Nos chevaux de chasse se fatiguent vite dans un pays accidenté comme le Moumouthshire ; ils ne vivraient pas une heure dans une forêt française ; ici nous ne recherchons que l'allure et la force dans les épaules, nous n'avons pas besoin d'autre chose, excepté l'agilité dans le saut. Combien de gens, (même avec les meilleurs équipages) se trouvent embarrassés à l'eau ? Les chevaux peuvent voler, ils ne peuvent pas nager. A mon avis, une bête bien douée devrait pouvoir aller à l'eau comme un canard. Comme ce pauvre *Standard* traversait une rivière, lui, jusqu'à ce que cet imbécile l'ait tué !
 Il laissa tomber de nouvelles noisettes dans son vin, en se rappelant avec émotion le célèbre héros, la gloire du Leicestershire, qui lui avait procuré plus d'un magnifique triomphe et avait été l'idole de ses écuries jusqu'au

moment où, dans sa douzième année, le noble et vieil alezan avait été tué par la négligence d'un palefrenier ; négligence qui avait été payée d'un tel châtement, qu'elle expliquait l'origine du sobriquet donné par les tribus des montagnes à la main qui, après avoir gardé si longtemps un indolent repos, savait frapper avec une force si terrible lorsqu'elle se levait.
 — Donc — continua-t-il de nouveau, — nous étions dispersés ; tout au plus deux ensemble par-ci, par-là. Où était la meute ?... Où était le sanglier ?... Où étaient les chasseurs ?... Personne n'en savait rien. De temps en temps j'entendais les chiens donner de la voix dans le lointain, et je courais de ce côté du mieux que je pouvais, et ce mieux était extraordinairement mauvais. Cette poursuite en forêt vous déconcerte quand on est habitué aux pâturages. On ne peut pas voir les chiens deux minutes de suite ; et quant à se rendre coupable du crime de les surmener on serait bien embarrassé de ne pas le faire. A la fin, j'entendis un vacarme terrible ; je pensais qu'on était enfin parvenu à mettre le sanglier aux abois. Il y avait un grand hallier de chênes aussi dur que du fer et épais comme les mailles d'un filet, entre moi et cet endroit : les rameaux étaient enchevêtrés, Dieu sait comme, et croissaient si près de terre qu'il fallait que les branches dépouillées fussent brisées à chaque pas par le pied de devant du cheval avant qu'il pût se frayer un passage. (A suivre.)

Bibliographie

LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1900

Notre confrère le *Bulletin des Halles* vient de publier son estimation de la récolte du blé en France et dans le monde.
 Pour la France, notre confrère évalue la récolte, cette année, à 107.535.400 hectolitres, contre 129.005.500 hectolitres en 1899, chiffres officiels provisoires ; c'est donc une diminution de 21.500.000 hectolitres, en chiffres ronds, sur l'année dernière et de 3.000.000 d'hectolitres sur la dernière production moyenne décennale qui a été de 110.769.280 hectolitres.
 Notre confrère estime les réserves de blé vieux reportées des deux dernières récoltes qui ont été exceptionnellement abondantes, à 20.800.000 hectolitres, ce qui donnerait, avec la production de cette année, une disponibilité, pour la campagne agricole, en cours de 128 millions 300.000 hectolitres. La consommation du blé en France, semences et besoins industriels compris, étant évaluée à 123 millions d'hectolitres, on pourrait donc, d'après ces chiffres, faire face à nos besoins stricts ; mais, alors, on ne reporterait, sur la future campagne que 5 millions d'hectolitres, en chiffres ronds ce qui serait une quantité infiniment faible. Il y a donc lieu de supposer qu'on devra recourir à une importation qui se règlera d'abord sur la forte récolte d'Algérie, dont les blés entrent en franchise en France, puis sur les perspectives de la prochaine récolte pendant les trois ou quatre mois qui en précéderont la moisson.
 D'autre part, notre confrère évalue la production du blé dans le monde à 830.500.000 hectolitres contre 925.200.000 hectolitres l'an dernier, soit une diminution de 44.700.000 hectolitres. Les importations universelles étant estimées à 157.600.000 hectolitres seulement et les exportations à 156.500.000 hectolitres, par suite des fortes réserves universelles des deux récoltes de

1898 et 1899, il n'y aurait, par suite, dans le mouvement général du blé, pendant la campagne actuelle, une balance en faveur des importations de d'un million d'hectolitres en chiffres ronds. Dans ces conditions, l'approvisionnement général semble donc devoir se faire normalement pendant la campagne en cours.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 septembre 1900.
 V^{me} Nacla : Chronique. — Paul Junka : La douce aumôce. — M^{me} J. Michalet : Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite.) V^{me} Nacla : Dictionnaire des 36.000 recettes (suite).
 SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n^o 42 — du 21 Septembre 1900.
 Une bonne farce (S.-E. Robert). — Miss Porc-Epic (Eud. Dupuis). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M^{me} J. Malassez). — Saint-Nicolas à l'Exposition (Saint-Nicolas). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.
 Illustrations de Jules Girardet, Georges Conrad. — Paul de Sémant, A. Bertrand, — Rudniki, etc.
 Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
 Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
 Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.
 LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2269 du 22 septembre 1900.
 GRAVURES. — Chine : La gare de Takou. —

La route de School. — Les volontaires français, à Shangai. — Les pompiers de Shangai. — Les volontaires français à la légation.
 Les Grandes Manœuvres : Vues et scènes diverses.
 Au Pôle Nord : L'étoile Polaire. — Le duc des Abruzzes. — Son arrivée et son départ de Christiana.
 Le Banquet des Maires : Plan général. — Une des tentes en construction. — Ce que mangeront les maires.
 La Catastrophe de Galveston : Vue générale de la ville détruite et des docks.
 Paris premier port de France : Les quais de la Seine et du Canal de l'Ourcq.
 Beaux-Arts : Le Frugal repas.
 Scènes d'exposition : Dessin de Stom.
 Sport : La course du Bol d'or.
 Portraits : Général Baldissera. — M. Catusse.
 Exposition : Le palais de terre et de mer et les annexes étrangères.
 TEXTE. — Chronique : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — En Chine, par Jean Hess ; Retour du Pôle, par Chauvin ; Banquet des Maires, par L. de Montarlot ; Paris premier port de France, par H. de Noussanne ; Scène d'Exposition, par Auguste Germain ; Vélocipédie : Le Bol d'Or ; L'Exposition, par Borie et Wallon ; Les Livres, par Pierre Duc ; Le Sport, par A. Wimille.
 Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la Semaine.
 Le numéro 50 centimes.

ON DEMANDE
 UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE
 PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ
 5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
 ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
 QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
 DERNIER
 Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.
 Photographie la nuit à la lumière artificielle
 Nouvelle installation du matériel
 suivant les grands progrès du jour
 CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
 PAR TOUS PROCÉDÉS

A VENDRE coupe de bois
 CHÈNE et CHATAIGNIER,
 d'une contenance de 4 hectares, à
 Auliac, commune de Peyrilles,
 par gare Peyrilles. Pour renseignements,
 s'adresser à Monsieur
 AUJOL, à Auliac (Lot).

Journaliste expérimenté, brillants états de service, pouvant diriger en même temps que rédiger et administrer, demande un poste en province. Ecrire aux initiales L. C. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.
 Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.